



Elections mode d'emploi

Ecoles - collèges - lycées

Rectorat de l'académie
de Toulouse

Place St-Jacques
31073 Toulouse cedex
www.ac-toulouse.fr

SOMMAIRE

- P.1 Mot de la Rectrice
- P.2 Elections pas à pas
- P.3 Le bulletin de vote
- P.4 La parole aux acteurs

Les textes de références

BO n° 29 du 22 juillet 2004
Note de service du B.O.
22 du 29 mai 2003
BO n° 19 du 10 mai 2001
BO n° 23 du 15 juin 2000
- Décret du 6 septembre 1990
- Décret 85-924 du 30 août 1985
- Circulaire du 30 août 1985
- Arrêté du 13 mai 1985
- BO n°22 du 30 mai 1985

Dates à retenir

15 - 16 octobre 2004



le mot de la Rectrice

Suivre la scolarité de son enfant c'est aussi participer à la vie démocratique de son établissement.

A l'école, au collège et au lycée de nombreuses personnes s'engagent à favoriser la réussite de chacun.

Pour mieux comprendre l'organisation de cette période, j'ai souhaité vous présenter dans cette plaquette «élections-mode d'emploi» quelques pistes et conseils pour favoriser la participation des parents à ces élections.

J'espère que ces documents permettront d'améliorer la qualité d'organisation de ces élections dans le respect des textes.

C'est dans chaque école, chaque collège et chaque lycée que la démocratie prend sa source....

Je vous invite donc vivement à participer nombreux à l'élection de vos représentants, qui se déroulera les vendredi 15 et samedi 16 octobre prochains.

Nicole Belloubet-Frier,
Rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des Universités

Le conseil d'école

adopte le projet d'école,

établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,

vote le règlement intérieur de l'école,

donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires,

donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école :

- les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens,
- les activités périscolaires, la restauration scolaire...

Le conseil d'administration

adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement,

fixe les règles d'organisation de l'établissement,

statue sur le projet d'établissement,

délibère sur un certain nombre de sujets intéressant l'établissement,

donne son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, options ou formations complémentaires.

Elections pas à pas

Des idées pour mieux voter

- Utiliser le matériel de vote de la mairie.
- Construire un isoloir.
- En collège ou en lycée, réserver une pièce spéciale élections (élèves, personnels, parents...).
- Profiter de cette période pour faire venir des élus pour témoigner et débattre sur le rôle du vote et de la représentativité.
- Prévoir plusieurs urnes pour le vote par correspondance dans les lieux stratégiques.
- Penser à réclamer aux élèves les bulletins de vote par correspondance.
- Faire signer un accusé de réception du matériel de vote et un accusé de retour de vote.

Voter c'est important

5

Après le vote

S'assurer du cadre
légal des opérations de
dépouillement

4

Le jour J

S'assurer du cadre légal
des opérations de vote

Préparer le matériel
de vote
Contrôler la légalité
des bulletins

3

1

Septembre

avant les élections

Prévoir une réunion
d'information

Constituer le bureau
Fixer le calendrier
des élections...

2

Nouveauté

Désormais, chaque parent d'un enfant,
quelle que soit sa situation matrimoniale est
électeur et éligible
BO n° 29 du 22 juillet 2004

Pour vous aider :

L'inspecteur de circonscription
Les services de l'inspection Académique
Cf tableau de correspondants :
Les services du Rectorat :
Cellule Vie Scolaire (CVS) - 05 61 17 71 57
viesco@ac-toulouse.fr

Maquette

de bulletins de vote pour les élections

Logo possible

xx/ xx/xxxx

.....
 école, collège, lycée de

année scolaire 2004-2005

élection des représentants de parents d'élèves au conseil...

Nature de l'élection
 Conseil d'école
 ou conseil d'administration

Nom - Prénom

.....

Pas de nom de classe, ni commentaires, ni autre indication.
 Format et couleur de bulletin de vote identique (à définir avec le bureau des élections).
 Conseils : 1/4 de A4 semble une bonne taille.
 Ces choix sont à régler lors de la réunion d'organisation des élections en tout début
 d'année scolaire en même temps que le calendrier.

Pour vous aider :

L'inspecteur de circonscription ou le correspondant départemental de chaque inspection académique.

Si un problème se présente entre les partenaires,
 consulter le médiateur : 05 61 17 81 20 - mediateur@ac-toulouse.fr

Département	Correspondant	Téléphone	E-mail
Ariège	M ^{me} Calvet	05 61 02 13 95	cg09@ac-toulouse.fr
Aveyron	M ^{me} Traiteur (écoles) M ^r Poussines (collèges - lycées)	05 65 73 75 05 05 65 73 75 20	ia12-de@ac-toulouse.fr
Haute-Garonne	M ^{me} Ferrière	05 34 44 87 62	christine.ferriere@ac-toulouse.fr
Gers	M ^{lle} Blondelong	05 42 54 03 46	isabelle.blondelong@ac-toulouse.fr
Lot	M ^{me} Grunvald (écoles) M ^{me} Vayssières (collèges - lycées)	05 65 53 37 64 05 65 53 37 68	3div46@ac-toulouse.fr
Hautes-Pyrénées	M ^{me} Martinez (écoles) M ^{me} Sempé (collèges - lycées)	05 62 51 86 28 05 62 51 86 27	ia65.discol@ac-toulouse.fr
Tarn	M ^{me} Madej	05 63 49 51 08	ia81-orientation@ac-toulouse.fr
Tarn-et-Garonne	M ^{me} Godet	05 63 92 62 65	diviscope1.ia82@ac-toulouse.fr

Donnons la parole

aux associations de parents d'élèves au niveau académique

Les associations de parents d'élèves ont pour but de défendre les droits et de promouvoir les intérêts des élèves et de leurs familles dans l'institution scolaire. Elles sont représentées dans différentes instances de concertation, à l'intérieur des établissements scolaires, au niveau académique et départemental et au niveau national (conseil supérieur de l'éducation), et participent donc officiellement à la définition, à la gestion et au contrôle des politiques éducatives.

Embryonnaire au début du XX^e siècle, la représentation des parents s'est développée plus largement à partir des années 1960. Les parents sont représentés depuis 1968 dans les conseils d'administration et les conseils de classe des établissements secondaires, et depuis 1975 dans les conseils d'écoles des établissements primaires.

En outre, depuis cette date, l'intégration des parents, considérés comme partenaires de l'action éducative, est encouragée dans les instances officielles et dans le cadre des projets d'établissements.

F.C.P.E.

Depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les parents d'élèves sont des partenaires reconnus dans le système éducatif, "membres de la communauté éducative".

Si la démarche de co-éducation doit se développer dans les relations individuelles, elle doit surtout s'organiser de façon collective par la représentation démocratique des parents à tous les niveaux du système éducatif, déterminée chaque année par les résultats des votes aux élections de parents d'élèves dans les établissements scolaires.

Notre conception de l'éducation est de favoriser le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant, de le préparer à prendre sa place dans la société en citoyen libre et responsable.

Magali Benoit-Marquié
Présidente départementale FCPE 31

P.E.E.P

Donner toute sa dimension citoyenne à l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves, c'est reconnaître :

- la légitimité de la mission éducative des parents ;
- le nécessaire partenariat entre les parents et l'institution scolaire ;
- l'indispensable ouverture de l'école sur la société.

Parents d'élèves de l'Enseignement Public, nous avons à cœur de défendre la qualité d'un service public d'enseignement qui se doit de garantir, à chaque jeune, la possibilité de devenir un citoyen.

Porte parole de toutes les familles depuis 1926, la PEEP réaffirme sa volonté de faire de tous les parents des partenaires de l'institution scolaire pour partager, avec les professionnels de l'éducation, la responsabilité des nécessaires décisions collectives qui engagent l'avenir de notre société.

Parce que nos enfants sont notre avenir, aidons les à construire le leur, ensemble, en privilégiant le dialogue et la concertation !

Nicole Deleau
Présidente départementale PEEP 31

Directrice de la publication : Nicole Belloubet-Frier
Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités
Conception et réalisation : communication
Contributions : Magali Benoit-Marguié - Nicole Deleau

Responsable de la communication : Philippe Naudy
Maquette : Jean-Claude Dufour
www.ac-toulouse.fr

Cette plaquette et un exemple
de bulletin de vote peuvent être téléchargés
sur le site académique : www.ac-toulouse.fr